



DAF

2023_CM1104_1

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023**Président de séance : Mme Yvette GUIOU****Présents : 26**

Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

M. Serge ANDRIEU
M. Joël BOTREAU
Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE
EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Considérant que le Maire a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances du budget principal de la Ville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,

Il vous est proposé de :

- fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

FONCTIONNEMENT

Report	6 124 674,55 €
Résultat d'exécution	3 807 476,82 €

Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2022 9 932 151,37 €

INVESTISSEMENT

Report -2 876 675,46 €
Solde d'exécution 1 218 852,60 €

Résultat global cumulé au 31/12/2022 -1 657 822,86 €
Restes à payer au 31/12 -2 536 839,53 €
Restes à recouvrer au 31/12 1 158 749,58 €
Résultat net au 31/12/2022 -3 035 912,81 €

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 26 Procurations : 6
Adopté par 23 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme
RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER,
Mme MARRA

M. le Maire ayant quitté la salle, et ne prenant pas part au vote.
Il confie la présidence de la séance à Madame la Première Adjointe, Yvette GUIOU qui fait
procéder au vote.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



DAF

2023_CM1104_2

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023**L'an deux mille vingt trois, le onze avril****Date de la convocation : 4 avril 2023****Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL
EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Il vous est proposé de :

- d'adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2022 du budget principal de la Ville et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté par 25 voix Pour
et 9 Abstentions :

M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,

La Première Adjointe

Yvette Guiou



DAF

2023_CM1104_3

7.1.1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M, Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

En application de l'instruction M14,

Il vous est proposé de :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Rappel du résultat 9 932 151,37 €Affectation :

Au compte 1068 réserve	3 035 912,81 €
Section de fonctionnement compte 002	6 896 238,56 €

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

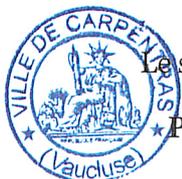
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté par 25 voix Pour
et 9 Abstentions

M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



SVA-SSPO
2023_CM1104_4
7.5.3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril**

**Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU
Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**LES CONCOURS ATTRIBUES AUX ASSOCIATIONS EN NATURE
ET/OU EN SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2022**

Mme BALAS, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que parmi les annexes obligatoires, la liste recensant les concours attribués en nature doit être jointe en annexe au compte administratif.

Les prestations en nature répondent donc aux mêmes obligations que les subventions au regard des règles de transparence et de publicité des comptes.

Pour l'année 2022, 212 associations et autre personnes de droit public ont bénéficié d'un soutien sous forme d'avantages divers valorisés pour un montant total de **4 422 580 €**, dont **2 553 514 €** constituant le montant total des subventions versées.

Il vous est proposé de :

- Prendre acte de la liste des valorisations établie pour l'année 2022.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
A pris acte

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Général

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



DAF

2023_CM1104_5

7.2.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023**L'an deux mille vingt trois, le onze avril****Date de la convocation : 4 avril 2023****Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAYMOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'année 2023 est marquée par une revalorisation de 7,1 % de la valeur locative des propriétés bâties et des propriétés non bâties du fait de l'évolution des prix à la consommation entre novembre 2021 et novembre 2022.

Par ailleurs, les communes retrouvent leur capacité à moduler le taux de la taxe d'habitation qui ne concerne plus que : les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans .

Considérant que l'état 1259 transmis par les services de l'État nécessite quelques réajustements concernant la base de taxe d'habitation, le produit fiscal sera ajusté à l'occasion de la plus proche Décision Modificative.

Il vous est proposé de :

- d'appliquer, pour l'année 2023, les taux d'impôts directs locaux identiques à l'année 2022 soit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,95 %

- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 66,81 %

- Taxe d'habitation : 18,11 %

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté par 25 voix Pour
7 voix Contre

M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

et 2 Abstentions : M. MELQUIOR, M. JAUME

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



DAF
2023_CM1104_6
7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril**

**Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU
Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAYMOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRIMITIF 2023, VILLE

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Je vous présente, ci-joint, le projet de budget de la Ville pour l'exercice 2023, qui s'équilibre ainsi :

- section exploitation : dépenses et recettes 52 034 238,56 €
- section investissement : dépenses et recettes 22 342 063,17 €

Il vous est proposé de :

- adopter le Budget Primitif 2023 de la Ville.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté par 25 voix Pour

et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures) 17 AVR. 2023

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

Administration Générale



SVA-SSPO
2023_CM1104_7
7.5.3

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU
Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2023
CONVENTIONS VILLE DE CARPENTRAS / ASSOCIATIONS
CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Mme BALAS, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune bénéficie d'un tissu associatif particulièrement dense et riche, touchant à des domaines variés tels que la culture, le sport, le social, l'économie et le tourisme.

Consciente de l'intérêt général que représentent les actions conduites par les associations et le CCAS, la commune leur apporte son soutien par le vote de subventions annuelles de fonctionnement et/ou exceptionnelles, ainsi que des concours en nature.

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les montants attribués par la Ville de Carpentras pour chaque association et le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023.

Un projet de convention a été établi pour chacune des associations et le Centre Communal d'Action Sociale. La liste de ces bénéficiaires est annexée, et les conventions prévoient d'entériner les formes et les modalités de l'aide municipales financière et / ou en nature

Pour 2023, le montant des subventions proposées est de 2 558 899 €.

Il vous est proposé de :

- adopter le tableau des subventions 2023 tel que proposé en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer les conventions ainsi que tous les actes nécessaires à cet effet.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

L'ensemble des subventions, dont le détail des montants et les élus ne prenant pas part au vote de certaines d'entre elles sont précisés dans le tableau joint en annexe.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Pierre LE GOFF

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Pour Le Maire,
la Première Adjointe



Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

Type subvention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement								
N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022	ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL	
SUB 008	FONCT	DAC	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CARPENTRAS	124 160 €	35 000 €	89 160 €	124 160 €	Victorine Surtel
SUB 018	FONCT	DAC	COMITE DES FETES DE SERRES - CARPENTRAS	12 500 €		12 500 €	12 500 €	
SUB 018	EX	DAC	COMITE DES FETES DE SERRES - CARPENTRAS	2 000 €			- €	
SUB 061	FONCT	DAC	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CARPENTRAS (LEGS EYSSERIC)	229 €		229 €	229 €	
SUB 063	FONCT	DAC	AMICALE PHILATELIQUE	- €		200 €	200 €	
SUB 064	FONCT	DAC	ASSOCIATION DU CINE CLUB DE CARPENTRAS	1 500 €		1 500 €	1 500 €	
SUB 064	EX	DAC	ASSOCIATION DU CINE CLUB DE CARPENTRAS	500 €				
SUB 067	FONCT	DAC	CHOEUR ELZEAR GENET	6 500 €		6 500 €	6 500 €	
SUB 106	FONCT	DAC	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	800 €		800 €	800 €	
SUB 127	FONCT	DAC	BROUILLON DE CULTURE	150 €		150 €	150 €	
SUB 131	FONCT	DAC	ASSOCIATION ORGANISATRICE DES VEPRES (LEGS EYSSERIC)	1 220 €		1 220 €	1 220 €	
SUB 176	FONCT	DAC	LA COMPAGNIE DES AUTRES	500 €		- €	- €	
SUB 295	FONCT	DAC	CLUB PYRAMIDE BERLINGOT	- €		200 €	200 €	
SUB 316	FONCT	DAC	ART ET VIE DE LA RUE	50 000 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	
SUB 325	FONCT	DAC	LE JARDIN D'ALICE	500 €		- €	- €	
SUB 352	FONCT	DAC	LES BERLINGER'S (LES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL DE CARPENTRAS)	500 €		500 €	500 €	
SUB 369	FONCT	DAC	LA PASSERELLE	250 €		250 €	250 €	
SUB 384	FONCT	DAC	AUZON LE BLUES	3 000 €		3 000 €	3 000 €	
SUB 426	EX	DAC	COMICS FACTORY	10 000 €		- €	- €	
SUB 427	FONCT	DAC	ENSEMBLE VOCAL COMTADIN MONIQUE SARRADE	250 €		250 €	250 €	
SUB 429	FONCT	DAC	SCRABBLE CLUB CARPENTRASSIEN	250 €		250 €	250 €	
SUB 456	FONCT	DAC	LAISSEZ PASSER	5 000 €		5 000 €	5 000 €	
SUB 476	FONCT	DAC	RADIO TERRITOIRE VENTOUX FM	1 100 €		1 100 €	1 100 €	

Type subvention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement								
N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022	ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL	
SUB 476	EX	DAC	RADIO TERRITOIRE VENTOUX FM	700 €		300 €	300 €	
SUB 483	FONCT	DAC	ASSOCIATION DES DEUX MAINS	60 000 €		60 000 €	60 000 €	
SUB 483	EX	DAC	ASSOCIATION DES DEUX MAINS			75 000 €	75 000 €	
SUB 486	FONCT	DAC	SUNSHINE DANCE	- €		250 €	250 €	
SUB 492	FONCT	DAC	LES VOYAGES DE GULLIVER	1 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 492	EX	DAC	LES VOYAGES DE GULLIVER	1 000 €			- €	
SUB 338	FONCT	DAC	FRESSON	1 000 €		1 000 €	1 000 €	
SUB 496	EX	DAC	MA VILLE FAIT SON CINEMA	79 000 €			- €	
SUB 508	EX	DAC	LES PAPILLONS	45 600 €	22 800 €	22 800 €	45 600 €	
SUB 505	FONCT	DAC	GEEK EVOLUTION	500 €		500 €	500 €	
SUB 512	FONCT	DAC	VENT D'ASIE	500 €		500 €	500 €	
SUB 512	EX	DAC	VENT D'ASIE	3 500 €		3 500 €	3 500 €	
SUB 009	FONCT	DAF	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	675 000 €	337 500 €	457 500 €	795 000 €	Serge Andrieu Laurence Bosserai Claudine Mora Véronique Mencarelli Bertrand de la Chesnais
SUB 009	EX	DAF	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	30 000 €			- €	
SUB 083	FONCT	DAS	SECOURS CATHOLIQUE - EQUIPE DE CARPENTRAS	1 000 €		1 000 €	1 000 €	
SUB 088	FONCT	DAS	MOUVEMENT VIE LIBRE - SECTION DE CARPENTRAS	700 €		700 €	700 €	
SUB 090	FONCT	DAS	AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE CARPENTRAS	- €		1 000 €	1 000 €	
SUB 092	FONCT	DAS	AMICALE DE CARPENTRAS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	1 000 €		1 000 €	1 000 €	
SUB 094	FONCT	DAS	CLUB AMITIE (FOYER POUX DU PLAN)	1 250 €		- €	- €	
SUB 099	FONCT	DAS	MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	3 000 €		3 000 €	3 000 €	
SUB 103	FONCT	DAS	UFF FEMMES SOLIDAIRES DE CARPENTRAS	450 €		- €	- €	
SUB 148	FONCT	DAS	TOURISME ET LOISIRS DU COMTAT	500 €		- €	- €	

Type subvention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement								
N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022	ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL	
SUB 179	FONCT	DAS	SOS AMITIE	500 €		500 €	500 €	
SUB 254	FONCT	DAS	FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DE LA VIE ET HANDICPES	- €		1 500 €	1 500 €	
SUB 277	FONCT	DAS	AMADO - SECOURS AUX FUTURES MERES	5 000 €		5 000 €	5 000 €	
SUB 285	FONCT	DAS	POINT ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES - LE PASSAGE	3 500 €		3 500 €	3 500 €	
SUB 293	FONCT	DAS	RESTAURANTS DU CŒUR DE VAUCLUSE	6 000 €		13 000 €	13 000 €	
SUB 293	EX	DAS	RESTAURANTS DU CŒUR DE VAUCLUSE	7 000 €		- €	- €	
SUB 332	FONCT	DAS	SOLIGONE AIVS	3 500 €		3 500 €	3 500 €	
SUB 334	FONCT	DAS	L'ETAPE	1 000 €		1 000 €	1 000 €	
SUB 336	FONCT	DAS	ANATOTH	2 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 336	EX	DAS	ANATOTH	3 743 €			- €	
SUB 343	FONCT	DAS	COLLECTIF ARIANE	2 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 344	FONCT	DAS	ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	500 €		500 €	500 €	
SUB 358	FONCT	DAS	ASSOCIATION LES PARALYSES DE FRANCE - DÉLEGATION DE VAUCLUSE	500 €		- €	- €	
SUB 403	FONCT	DAS	TERRE DES ENFANTS VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €	
SUB 403	EX	DAS	TERRE DES ENFANTS VAUCLUSE	1 000 €		- €	- €	
SUB 457	FONCT	DAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE	3 700 €		3 700 €	3 700 €	
SUB 487	FONCT	DAS	COHESION COMPAGNIE CARPENTRAS	300 €		150 €	150 €	
SUB 416	FONCT	DAS	CIDFF	500 €		500 €	500 €	
REC 006	FONCT	DAS	COVE	10 800 €		10 800 €	10 800 €	
SUB 484	EX	DAS	COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE	2 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 499	FONCT	DAS	30 MILLIONS D'AMIS	7 490 €		5 250 €	5 250 €	
SUB 503	FONCT	DAS	COLLECTIF DES REFUGIES	500 €		500 €	500 €	
SUB 509	FONCT	DAS	A3M	500 €		- €	- €	
SUB 506	FONCT	DAS	CENT POUR 1	500 €		500 €	500 €	

Type subvention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement								
N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022	ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL	
SUB 504	FONCT	DAS	LES CADDIES DE L'ESPOIR	500 €		500 €	500 €	
SUB 504	EX	DAS	LES CADDIES DE L'ESPOIR			500 €	500 €	
SUB 000	EX	DAS	AMICALE DES SOUS MARINIERS DES BOUCHES DU RHONE	- €		500 €	500 €	
SUB 076	FONCT	DAS-PAT	ASSOCIATION DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE	450 €		450 €	450 €	
SUB 077	FONCT	DAS-PAT	FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE	800 €		800 €	800 €	
SUB 078	FONCT	DAS-PAT	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PG, CATM, TOE, VEUVES DE VAUCLUSE	1 050 €		- €	- €	
SUB 115	FONCT	DAS-PAT	SOCIETE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	300 €		300 €	300 €	
SUB 115	EX	DAS-PAT	SOCIETE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE			500 €	500 €	
SUB 495	FONCT	DAS-PAT	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - groupement de Vaucluse et Drôme	300 €		300 €	300 €	
SUB 096	FONCT	DAS - GUSP	ESPACE CULTUREL ET SOCIAL VILLEMARIE	88 000 €	44 000 €	39 370 €	83 370 €	
SUB 267	FONCT	DAS - GUSP	LOU TRICADOU	362 500 €	180 000 €	137 463 €	317 463 €	
SUB 017	FONCT	DRH	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE CARPENTRAS	2 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 232	FONCT	DRH	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE CARPENTRAS	28 000 €	6 000 €	22 000 €	28 000 €	
SUB 107	FONCT	ECO	AMICALE DES CHASSEURS CARPENTRASSIENS	2 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 326	FONCT	ECO	CONFRIERIE DE LA FRAISE DE CARPENTRAS ET DU COMTAT VENAISSIN	2 000 €		2 000 €	2 000 €	
SUB 498	FONCT	ECO	CARPENTRAS NOTRE VILLE	5 000 €		5 000 €	5 000 €	
SUB 498	EX	ECO	CARPENTRAS NOTRE VILLE	25 000 €		5 000 €	5 000 €	
SUB 003	FONCT	DVE	ASSOCIATION DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	- €		55 000 €	55 000 €	
SUB 021	FONCT	DVE	ASSOCIATIONS DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	5 500 €		5 500 €	5 500 €	
SUB 021	FONCT	DVE	ASSOCIATIONS DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	3 500 €			- €	
SUB 026	FONCT	DVE	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	300 €		300 €	300 €	
SUB 243	FONCT	DVE	ASSOCIATION DES MANGE- LIVRES	1 200 €		1 200 €	1 200 €	
SUB 274	FONCT	DVE	COUP DE POUCE	400 €		400 €	400 €	
SUB 428	FONCT	DVE	UNION DEPARTEMENTALE DES DDEN	500 €		500 €	500 €	

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022		ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL		
SUB 489	EX	DVE	MAISON FAMILIALE RURALE	9 328 €					Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
SUB 020	FONCT	SI	LA DENOVES - CLSH	57 000 €		57 000 €	57 000 €	57 000 €	
SUB 160	FONCT	SI	SCOUTS DE FRANCE (LEGS ESSERENC)	609 €		609 €	609 €	609 €	Yvette Guibou
SUB 268	FONCT	SI	LA ROSEHALE - CLSH	188 000 €	89 000 €	60 763 €	149 763 €	149 763 €	
SUB 268	EX	SI	LA ROSEHALE - CLSH	15 100 €		15 100 €	15 100 €	15 100 €	
SUB 266	FONCT	SI	LA ROSEHALE - LUDOTHEQUE	62 000 €	31 000 €	31 000 €	62 000 €	62 000 €	
SUB 303	FONCT	SI	LES FRANCAS	6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	
SUB 303	EX	SI	LES FRANCAS	30 495 €		30 495 €	30 495 €	30 495 €	
SUB 355	FONCT	SI	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE - GROUPE SAINTE CROIX DU VENTOUX	2 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	
SUB 005	FONCT	SSPO	FOOTBALL CLUB CARPENTRAS	70 000 €	35 000 €	44 500 €	79 500 €	79 500 €	
SUB 013	FONCT	SSPO	TENNIS CLUB DE CARPENTRAS	40 000 €	15 000 €	25 000 €	40 000 €	40 000 €	
SUB 013	EX	SSPO	TENNIS CLUB DE CARPENTRAS	2 000 €		8 000 €	8 000 €	8 000 €	
SUB 028	FONCT	SSPO	CLUB DES MAGEURS DE CARPENTRAS	9 500 €	4 500 €	5 000 €	9 500 €	9 500 €	
SUB 028	EX	SSPO	CLUB DES MAGEURS DE CARPENTRAS	1 200 €		1 200 €	1 200 €	1 200 €	
SUB 029	FONCT	SSPO	SKI CLUB DE CARPENTRAS	750 €		750 €	750 €	750 €	
SUB 032	FONCT	SSPO	ATHLETIC BASKET COMTADIN CARPENTRAS	20 000 €	8 000 €	12 000 €	20 000 €	20 000 €	
SUB 033	FONCT	SSPO	HANDBALL CLUB CARPENTRAS	20 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	
SUB 035	FONCT	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE POLYVALENT HUGO	500 €		500 €	500 €	500 €	
SUB 036	FONCT	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE RASPAIL	500 €		500 €	500 €	500 €	
SUB 037	FONCT	SSPO	GROUPE SPELEOLOGIQUE DE CARPENTRAS	300 €		300 €	300 €	300 €	
SUB 038	FONCT	SSPO	CLUB SUBAQUATIQUE DU COMTAT VENAISIN	800 €		800 €	800 €	800 €	
SUB 041	FONCT	SSPO	UNION ATHLETIQUE CARPENTRASSENNIE	11 000 €		11 000 €	11 000 €	11 000 €	
SUB 043	FONCT	SSPO	KARATE CLUB DU COMTAT VENAISIN	700 €		700 €	700 €	700 €	
SUB 045	FONCT	SSPO	VOLLEY BALL CARPENTRAS	1 500 €		1 500 €	1 500 €	1 500 €	

Type d'intervention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022		ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL		
SUB 049	FONCT	SSPO	CLUB ALPIN FRANCAIS SECTION VENTOUX	1 300 €		1 300 €	1 300 €	1 300 €	
SUB 053	FONCT	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE CORPORATIVE VILLE DE CARPENTRAS SECTION FOOTBALL	800 €		800 €	800 €	800 €	
SUB 058	FONCT	SSPO	LES ARCHERS DE SAINT-SIFFREIN	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	
SUB 147	FONCT	SSPO	BMX CARPENTRAS	3 900 €		3 900 €	3 900 €	3 900 €	
SUB 154	FONCT	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FABRE	450 €		450 €	450 €	450 €	
SUB 155	FONCT	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DAUDET	500 €		- €	- €	- €	
SUB 163	FONCT	SSPO	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE CARPENTRAS	87 500 €	43 000 €	44 500 €	87 500 €	87 500 €	Franck Dupas Angele Macagnan Patrick Jaillard
SUB 189	FONCT	SSPO	MOTO CLUB CARPENTRAS COMTAT VENAISIN	10 400 €	5 200 €	5 200 €	10 400 €	10 400 €	
SUB 223	FONCT	SSPO	RACING CLUB CARPENTRAS XIII DU COMTAT	82 000 €	41 000 €	38 500 €	79 500 €	79 500 €	
SUB 226	FONCT	SSPO	CARPENTRAS JUDO	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	
SUB 241	FONCT	SSPO	CARPENTRAS GYMNASTIQUE	12 000 €		12 000 €	12 000 €	12 000 €	
SUB 251	FONCT	SSPO	CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE SPORTIF	2 280 €		2 280 €	2 280 €	2 280 €	
SUB 286	FONCT	SSPO	BOXING CLUB DU COMTAT	3 000 €		- €	- €	- €	
SUB 296	FONCT	SSPO	BADMINTON CLUB CARPENTRAS	2 500 €		2 500 €	2 500 €	2 500 €	
SUB 301	FONCT	SSPO	RANDONNEURS DES SENTIERS COMTADINS	200 €		200 €	200 €	200 €	
SUB 308	FONCT	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - SECTION CYCLOTOURISME	1 700 €		1 700 €	1 700 €	1 700 €	
SUB 309	FONCT	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - TENNIS	2 400 €		2 400 €	2 400 €	2 400 €	
SUB 310	FONCT	SSPO	ASPTT CARPENTRAS-COVE - TENNIS DE TABLE	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	
SUB 000	FONCT	SSPO	ASPTT RUNNING	500 €		- €	- €	- €	
SUB 373	FONCT	SSPO	JEUNESSE BOULISTE AVEINR DE LA GROTTE	23 000 €	8 000 €	15 000 €	23 000 €	23 000 €	
SUB 374	FONCT	SSPO	ASSOCIATION DES RANDONNEURS SERROIS - CYCLO-MARCHE	1 100 €		1 100 €	1 100 €	1 100 €	
SUB 461	FONCT	SSPO	VENTOUX TRIATHLON CLUB CARPENTRAS	400 €		400 €	400 €	400 €	
SUB 461	FONCT	SSPO	VENTOUX TRIATHLON CLUB CARPENTRAS	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	
SUB 475	FONCT	SSPO	ASSOCIATION SATORI	500 €		500 €	500 €	500 €	

Type d'intervention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement

Type subvention : FONCT : subvention fonctionnement ; EX : subvention exceptionnelle ; INV : subvention d'équipement								
N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2022	ATTRIBUTIONS EN 2023			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration
				VOTES	CM 06/12/2022	CM 11/04/2023	TOTAL	
SUB 479	FONCT	SSPO	CLUB HANDISPORT COMTAT VENAISSIN	500 €		- €	- €	
SUB 048	FONCT	SSPO	BILLARD CLUB CARPENTRAS	500 €		500 €	500 €	
SUB 323	EX	SSPO	SOCIETE HIPPIQUE	6 500 €		6 500 €	6 500 €	Patrick Jaillard
SUB 363	FONCT	SURB	FONDATION DU PATRIMOINE – DELEGATION DE VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €	
SUB 414	FONCT	SURB	COMITE ECOLOGIQUE COMTAT VENTOUX	1 500 €		1 500 €	1 500 €	
SUB 450	FONCT	SURB	ASSOCIATION DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS DE VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €	
SUB 069	FONCT	TOUR	OEUVRES SAINT-SIFFREIN (LEGS EYSSERIC)	610 €		610 €	610 €	
SUB 070	FONCT	TOUR	ASSOCIATION FRANCE ETATS UNIS - COMITE DE CARPENTRAS	500 €		500 €	500 €	
SUB 132	EX	TOUR	LES AMIS DE LA CATHEDRALE SAINT-SIFFREIN	2 100 €		- €	- €	
SUB 187	FONCT	TOUR	ASSOCIATION COMTADINE FRANCE ALLEMAGNE	500 €		500 €	500 €	
SUB 264	FONCT	TOUR	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-BRITANNIQUE DU COMTAT VENAISSIN	500 €		500 €	500 €	
SUB 291	FONCT	TOUR	INSTITUT PATRIMOINE COMTADIN	750 €		- €	- €	
SUB 474	FONCT	TOUR	ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL JUIF CARPENTRASSIEN	15 000 €		7 000 €	7 000 €	
SUB 474	EX	TOUR	ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL JUIF CARPENTRASSIEN	7 000 €		15 000 €	15 000 €	
				2 553 514 €	930 000 €	1 628 899 €	2 558 899 €	



DAF

2023_CM1104_8

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023**Président de séance : Mme Yvette GUIOU****Présents : 26**

Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

M. Serge ANDRIEU
M. Joël BOTREAU
Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET ANNEXE CENTRE ANCIEN DEGRADE
COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE
EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Considérant que le Maire a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances du budget annexe Centre ancien dégradé, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,

Il vous est proposé de :

fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

FONCTIONNEMENT

Report -1 132 030,55 €

Résultat d'exécution 1 156 977,23 €

Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2022 24 946,68 €

INVESTISSEMENT

Report	8 796 101,69 €
Solde d'exécution	-3 147 217,30 €
Résultat global cumulé au 31/12/2022	5 648 884,39 €
Restes à payer au 31/12	0,00 €
Restes à recouvrer au 31/12	0,00 €
Résultat net au 31/12/2022	5 648 884,39€

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 26 Procurations : 6
Adopté par 23 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme
RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER,
Mme MARRA

M. le Maire ayant quitté la salle, et ne prenant pas part au vote.
Il confie la présidence de la séance à Madame la Première Adjointe, Yvette GUIOU qui fait
procéder au vote.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Pierre LE GOFF

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



DAF

2023_CM1104_9

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023**L'an deux mille vingt trois, le onze avril****Date de la convocation : 4 avril 2023****Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 27**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

M. Joël BOTREAU
Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET ANNEXE CENTRE ANCIEN DEGRADE
COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL
EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Il vous est proposé de :

- d'adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2022 du budget annexe Centre Ancien Dégradé et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 27 Procurations : 6
Adopté par 24 voix Pour

et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



DAF

2023_CM1104_10

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 27

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

M. Joël BOTREAU
Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET ANNEXE CENTRE ANCIEN DEGRADE - AFFECTATION
DU RESULTAT : EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

En application de l'instruction M14,

Il vous est proposé de :
d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Rappel du résultat	24 946,68 €
<u>Affectation :</u>	
Au compte 1068 réserve	0,00 €
Section de fonctionnement compte 002	24 946,68 €

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Présents : 27 Procurations : 6

Adopté par 24 voix Pour

et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Administration Générale



DAF

2023_CM1104_11

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 27

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

M. Joël BOTREAU
Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRIMITIF 2023, CENTRE ANCIEN DEGRADE

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Je vous présente, ci-joint, le projet de budget Centre ancien dégradé pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Exploitation :	Dépenses et recettes	21 147 023,64 €
- Investissement :	Dépenses et recettes	20 233 926,96 €

Il vous est proposé de :

- adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Centre Ancien Dégradé.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 27 Procurations : 6

Adopté par 24 voix Pour**et 9 Abstentions**

M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

Administration Générale

17 AVR. 2023



DAF

2023_CM1104_12

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : Mme Yvette GUIOU

Présents : 26

Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

M. Serge ANDRIEU
Mme Caroline BALAS
Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET ANNEXE HOTEL DIEU
COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE
EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Considérant que le Maire a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances du budget annexe Hôtel Dieu, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,

Il vous est proposé de :

- fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

FONCTIONNEMENT

Report	5 190,47 €
Résultat d'exécution	-271 050,99 €
Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2022	-265 860,52 €

INVESTISSEMENT

Report	7 722 239,44 €
Solde d'exécution	-5 654 174,69 €
Résultat global cumulé au 31/12/2022	2 068 064,75 €
Restes à payer au 31/12	-645 763,36 €
Restes à recouvrer au 31/12	1 189 904,20 €
Résultat net au 31/12/2022	2 612 205,59 €

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 26 Procurations : 6
Adopté par 30 voix Pour
et 2 Abstentions : M. MELQUIOR, M. JAUME

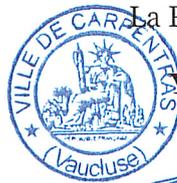
M. le Maire ayant quitté la salle, et ne prenant pas part au vote.
Il confie la présidence de la séance à Madame la Première Adjointe, Yvette GUIOU qui fait
procéder au vote.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE **14 AVR. 2023**



DAF
2023_CM1104_13
7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril**

**Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU
Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAYMOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**BUDGET ANNEXE HOTEL DIEU
COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL
EXERCICE 2022**

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Il vous est proposé de :

- d'adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2022 du budget annexe Hôtel Dieu et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté par 32 voix Pour

et 2 Abstentions : M. MELQUIOR, M. JAUME

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

ONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE
ACCUSE DE RECEPTION

14 AVR. 2023

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



DAF

2023_CM1104_14

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023**Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET ANNEXE HOTEL DIEU
AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2022

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

En application de l'instruction M14,

Il vous est proposé de :

Rappel du résultat -265 860,52 €Affectation :

Au compte 1068 réserve	0,00 €
Section de fonctionnement compte 002	-265 860,52 €

Le Conseil,Entendu l'exposé du rapporteur
DélibèrePrésents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



DAF
2023_CM1104_15
7.1.1

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRINCIPAL, PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DU
BUDGET ANNEXE HOTEL DIEU

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Dans sa séance du 11 avril 2023, l'assemblée délibérante a voté l'affectation du résultat de l'exercice 2022 de l'Hôtel Dieu déficitaire de - 265 860,52€.

Considérant que le budget principal doit abonder le déficit de fonctionnement de ce budget annexe, en effectuant les opérations suivantes :

- budget principal : mandat au compte 6521 pour 265 860,52€
- budget annexe : titre au compte 7552 pour 265 860,52€,

Il vous est proposé de :

- autoriser le versement, par le budget principal vers le budget annexe Hôtel Dieu de 265 860,52 € au titre de la prise en charge de son déficit de fonctionnement 2022,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

Le Conseil,
 Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE 14 AVR. 2023





DAF
2023_CM1104_16
7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril**

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

BUDGET PRIMITIF 2023, HOTEL DIEU

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Je vous présente, ci-joint, le projet de budget de l'Hôtel Dieu pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Exploitation : Dépenses et recettes	1 572 142,52 €
- Investissement : Dépenses et recettes	5 865 968,95 €

Il vous est proposé de :

- adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe hôtel-Dieu

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté par 25 voix Pour

et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE 14 AVR. 2023



SVA-SSPO
2023_CM1104_17
7.1.3

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES -
MODIFICATION DES TARIFS

Mme DREANO, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville de Carpentras dispose de nombreuses salles au sein des bâtiments communaux. De nouveaux espaces tels que le Cabaret, la Salle Quinconce et des salles au sein de la Bibliothèque-Musée Inguimbertaine permettent d'étendre ses capacités de mise à disposition.

La Ville de Carpentras souhaite élargir son offre de location de salles afin de répondre à l'augmentation des demandes associatives, des particuliers et des entreprises.

Il convient par conséquent de faire évoluer les grilles tarifaires des salles municipales afin d'accompagner la dynamique associative et culturelle sur le territoire.

Il vous est proposé de :

- abroger les tarifications des salles municipales passées en Conseil Municipal du 6 décembre 2022 pour les associations, les particuliers et autres utilisateurs,

- abroger les tarifs fixés et les modalités de mise à disposition des espaces de la bibliothèque-Musée Inguimbertaine passées en Conseil Municipal du 10 décembre 2019

- abroger la fixation des tarifs de location des salles de la Charité, de la Chapelle des Pénitents Blancs, du Préau des Arts et de la Chapelle du Collège passée au Conseil Municipal du 14 décembre 2010,
- approuver les grilles tarifaires telles que présentées en annexe,
- mettre en place la nouvelle tarification dès que la présente délibération sera exécutoire,
- maintenir l'ancienne tarification pour toutes les réservations déjà enregistrées,

Vous êtes invités à en délibérer et à autoriser Monsieur le Maire, ou madame la Première Adjointe, à signer tous actes y afférents.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE 14 AVR. 2023



PCA
2023_CM1104_18
7.1.3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril**

**Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'ARTS
VISUELS, DE MUSIQUE ET DE DANSE (CRC) JEAN SIMON –
MODIFICATION DES TARIFS-
ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2010-CM-17-06-33
DU 22 JUIN 2010**

Mme DREANO, rapporteur, expose à l'assemblée :

Les tarifs d'accès aux cours proposés par le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Arts Visuels, de Musique et de Danse (CRC) Jean Simon de Carpentras n'ont plus été actualisés depuis 2010.

Afin de les simplifier, mais également de les adapter aux besoins des familles, il est proposé de les actualiser tel que :

- création de deux zones de tarification : Elèves de Carpentras et Elèves venant d'autres communes (Extérieur),
- en appliquant une réduction sur les cotisations annuelles en fonction du nombre de personnes inscrites dans une même famille, pour les Carpentrassiens,
- en basant le barème des tarifs des cotisations annuelles sur le Quotient Familial (CAF ou MSA) pour les Carpentrassiens,

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

DROIT D'INSCRIPTION	Elèves de Carpentras	Elèves des autres communes Extérieur
Droit d'inscription	27€	36€
Droit d'inscription Carte Jeune VDC	24€30	32€40

COTISATIONS ANNUELLES	Réduction pour les Carpentrassiens			
	2e inscrit : -20 % sur la cotisation 3e inscrit et plus : -30 % sur la cotisation			
ADULTES	Tranches	Barème *(Quotient Familial)	Tarifs Carpentras	Tarifs Extérieur
Forfait Cursus Musique Cycle 1 Forfait Cursus Danse Cycle 1 Forfait Arts Visuels (dessin...)	1	Jusqu'à 300	140€	420€
	2	301 à 600	160€	
	3	601 à 900	180€	
	4	901 à 1150	200€	
	5	1151 à 1400	220€	
	6	1401 et plus	240€	
Forfait Cursus Musique Cycle 2/3 Forfait Cursus Danse Cycle 2/3	1	Jusqu'à 300	160€	440€
	2	301 à 600	180€	
	3	601 à 900	200€	
	4	901 à 1150	220€	
	5	1151 à 1400	240€	
	6	1401 et plus	260€	
Discipline supplémentaire : Musique, Danse ou Arts Visuels	Tarif unique		150€	250€
Pratique collective seule : Orchestre, Chorale...	Tarif unique		150€	250€
ENFANTS	Tranches	Barème *(Quotient Familial)	Tarifs Carpentras	Tarifs Extérieur
Jardin Musical et Cirque Éveil Musical et Cirque Éveil Musical et Danse	1	Jusqu'à 300	50€	170€
	2	301 à 600	60€	
	3	601 à 900	70€	
	4	901 à 1150	80€	
	5	1151 à 1400	90€	
	6	1401 et plus	100€	
Initiation Musicale Initiation Danse	1	Jusqu'à 300	55€	180€
	2	301 à 600	65€	
	3	601 à 900	75€	
	4	901 à 1150	85€	
	5	1151 à 1400	95€	
	6	1401 et plus	105€	

Forfait Coursus Musique Cycle 1 Forfait Coursus Danse Cycle 1 Forfait Arts Visuels (dessin...) Initiation pluridisciplinaire (Arts Visuels, Musique et Danse)	1	Jusqu'à 300	90€	230€
	2	301 à 600	110€	
	3	601 à 900	130€	
	4	901 à 1150	150€	
	5	1151 à 1400	170€	
	6	1401 et plus	190€	
Forfait Coursus Musique Cycle 2/3 Forfait Coursus Danse Cycle 2/3	1	Jusqu'à 300	140€	270€
	2	301 à 600	160€	
	3	601 à 900	180€	
	4	901 à 1150	200€	
	5	1151 à 1400	220€	
	6	1401 et plus	240€	
Discipline supplémentaire : Musique, Danse ou Arts Visuels	Tarif unique		100€	200€
Pratique collective seule : Orchestre, Chorale...	Tarif unique		100€	150€

* Tarifs Carpentras établis en fonction du Quotient Familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) . Si attestation non présentée, le tarif de la tranche 6 sera appliqué par défaut.

Location d'instrument (forfait année scolaire)	150€
Chèque de caution de la valeur de l'instrument	

STAGE DE DANSE

Durée : 4 jours

CATÉGORIE	PROPOSITION	
	Tarif élève du CRC	Tarif élève extérieur au CRC
Niveau		
Eveil (2 cours de 3/4h)	20€	30€
Initiation (2 cours de 1h)	30€	40€
1 ^{er} cycle (4 cours de 1h30)	70€	80€
2 ^{ème} cycle (2 cours de 2h + 2 cours de 1h30)	90€	100€

STAGE DE DANSE

Durée : 5 jours

CATÉGORIE	PROPOSITION	
	Tarif élève du CRC	Tarif élève extérieur au CRC
Niveau		
Eveil (2 cours de 3/4h)	20€	30€
Initiation (2 cours de 1h)	30€	40€

1er cycle (6 cours de 1h30)	90€	100€
2ème cycle (4 cours de 2h + 2 cours de 1h30)	110€	120€

Il vous est proposé de :

- Adopter les nouvelles conditions tarifaires pour l'accès aux cours, à la location d'instruments ainsi qu'aux stages proposés par le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Arts Visuels, de Musique et de Danse (CRC) Jean Simon, telles que proposées ci-dessus,
- Autoriser l'application de ces tarifs d'inscription, d'accès aux cours et à la location d'instruments à partir des inscriptions relatives à l'année scolaire 2023-2024, et autoriser le paiement pour l'accès aux cours et la location d'instruments en maximum 3 fois, le premier paiement devant intervenir au maximum fin septembre, et le dernier fin novembre de l'année scolaire concernée,
- Prévoir que les tarifs des stages seront applicables à compter des stages organisés pendant la période de vacances scolaires de printemps 2023, le paiement devant intervenir au plus tard le premier jour de stage,
- Prévoir que ces tarifs seront encaissés sur la régie communale afférente au Conservatoire à Rayonnement Communal d'Arts Visuels, de Musique et de Danse (CRC) Jean Simon,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Pierre LE GOFF

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

Pour Le Maire,

La Première Adjointe



Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



DVE
2023_CM1104_19
8.2

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**MODIFICATION DU DISPOSITIF BOURSE AUX PERMIS DE
 CONDUIRE**

Mme DREANO, rapporteur, expose à l'assemblée :

Afin de favoriser l'accès des jeunes à leur premier permis de conduire, la ville de Carpentras a mis en place un dispositif : « la bourse au permis » à compter du 1^{er} janvier 2019.
 Par délibération du 16 février 2021, le conseil municipal a fixé à 35 par an le nombre maximum de jeunes bénéficiaire.

Au regard des nombreuses augmentations de charges auxquelles les auto-écoles partenaires ont dû faire face depuis les dernières années, nombreuses ont demandé que la commune consente à ce qu'une augmentation du coût plafonné de la formation passe de 1100€ à 1400€.

Par ailleurs, les auto-écoles partenaires ayant fait connaître leur souhait d'obtenir des versements plus échelonnés de cette bourse, il est proposé d'effectuer les versements aux auto-écoles tel que :

- premier versement (1/3) : dans un délai de 45 jours à compter de la réception par le Point information jeunesse de la copie de l'attestation de la préfecture de réussite à l'examen théorique.
- second versement (1/3) : dans un délai de 45 jours dès que le boursier obtiendra son attestation de fin de mission d'engagement citoyen volontaire délivrée par le service municipal.
- dernier versement (1/3) : dans un délai de 45 jours à compter de la réception par le PIJ de : - l'attestation de participation du jeune à la journée de sensibilisation à la sécurité routière, -

l'attestation de l'auto-école selon laquelle le jeune a participé à la totalité des 25 heures des cours de conduite.

Afin de ne pas pénaliser financièrement le bénéficiaire de la bourse, il est proposé d'augmenter le montant de la bourse municipale de 150 € par tranche de quotient familial.

Le montant de la bourse municipale est proportionnel aux revenus du jeune ou de sa famille, tel que :

Quotient familial de 0 à 300 = 1100 euros au lieu 950 euros

Quotient familial de 301 à 600 = 1000 euros au lieu de 850 euros

Quotient familial de 601 à 900 = 900 euros au lieu de 750 euros

Quotient familial de 901 à 1200 = 800 euros au lieu de 650 euros

Les quotient familiaux supérieurs à 1200 euros ne sont pas éligibles au dispositif « bourse aux permis de conduire ».

Il vous est proposé de :

- Adopter l'augmentation du plafond de la formation au permis de conduire à 1400€ ;
- Adopter l'augmentation du montant de la bourse municipale en fonction du quotient familial du bénéficiaire ;
- Adopter les modifications des modalités de versement de la bourse en 3 tiers,
- Autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



DVE

2023_CM1104_20

8.1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**FINANCEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU 1ER DEGRÉ - ANNÉE 2023**

Mme GUIOU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Sur la base du compte administratif des années antérieures, le montant du forfait communal est actualisé chaque année en fonction des dépenses réelles de fonctionnement des écoles publiques exposées par la ville de Carpentras.

Sur l'exercice budgétaire 2021, le coût d'élève dans les écoles publiques de Carpentras est le suivant :

- Pour un élève de classe maternelle = 1 465,11 €
- Pour un élève de classe élémentaire = 577,35 €

Il est proposé d'allouer aux écoles privées sous contrat d'association avec l'État de la commune de Carpentras une participation forfaitaire de :

- 1 465,11 € par élève carpentrassien de classe maternelle.
- 577,35 € par élève carpentrassien de classe élémentaire.

L'établissement privé sous contrat d'association doit fournir à la commune de Carpentras chaque année au 1er janvier de l'année scolaire en cours un état des effectifs des élèves carpentrassiens scolarisés dans les classes du 1er degré en mentionnant nom, prénom, date de naissance et adresse.

Un projet de convention avec l'école Privée sous contrat marie Pila a été établi pour l'année 2023.
Les effectifs au 1er janvier 2023 des classes subventionnées à prendre en compte sont :

- 138 élèves carpentrassiens en classe maternelle.
- 311 élèves carpentrassiens en classe élémentaire.

Pour l'année 2022-2023 le montant global de la contribution obligatoire de la commune de Carpentras est de 381 741,03 €.

En application des dispositions de l'article 17 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, la commune sollicitera les services de l'État, pour l'attribution de ressources pérennes dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.

Il vous est proposé de :

- D'accepter la fixation du forfait à allouer à l'école privée sous contrat d'association avec l'État de la commune de Carpentras conformément aux dispositions précisées ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de financement de l'école privée Marie Pila,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la demande à l'État d'attribution de ressources pérennes et tous documents afférents.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



DVE

2023_CM1104_21

8.1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023**Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAYMOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**ACTUALISATION DU FORFAIT COMMUNAL POUR LA SCOLARISATION DES
ELEVES HORS COMMUNE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Mme GUIOU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Carpentras procède chaque année à la scolarisation d'enfants domiciliés dans des villes voisines.

L'article L212-8 du code de l'Education fixe les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement des écoles entre commune d'accueil et de résidence.

Sur l'exercice budgétaire 2021, le coût d'un élève dans les écoles publiques de Carpentras est le suivant :

- Pour un élève de classe de maternelle = 1 465,11 €
- Pour un élève de classe d'élémentaire = 577,35 €

Il vous est proposé de :

-Pour l'année scolaire 2023 -2024, actualiser le montant de la participation financière par élève tel que :

- 1 465,11 € pour un élève de maternelle

- 577,35 € pour un élève d'élémentaire

- autoriser M. le Maire, ou Madame la Première Adjointe, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



SVA-SSPO
2023_CM1104_22
7.6.4

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU
Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

ADHESION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT
(CDAD)
SIGNATURE AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Mme BALAS, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse (CDAD) a été constitué par convention en date du 21 novembre 2013 pour une durée de 10 ans.

Cette instance partenariale permet de garantir l'accès au droit au plus grand nombre au travers de permanences gratuites de professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires...) et de consultations juridiques. Ce dispositif présent à la Maison du Citoyen depuis 2013, permet d'aider les Carpentrassiens les plus démunis qui peuvent être confrontés à un cumul de difficultés juridiques et sociales.

A cet effet, afin d'assurer la continuité du CDAD, un avenant à la convention constitutive du 21 novembre 2013 a été établi pour :

- prolonger pour une durée de 3 ans le durée du groupement CDAD de Vaucluse par la modification de l'article 4 de la convention constitutive,
- mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires relatives à la création de la profession des Commissaires de Justice et remplacer les dispositions relatives à la Chambre

Départementale des Huissiers de Justice de Vaucluse par les dispositions relatives à la Chambre Régionale des Commissaires de Justice se substituant de plein droit conformément à la dite Chambre.

Il vous est proposé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou la première adjointe, à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

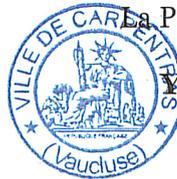


Pierre LE GOFF

[Handwritten signature of Pierre LE GOFF]

Pour Le Maire,

La Première Adjointe



Yvette Guiou

[Handwritten signature of Yvette Guiou]

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE 14 AVR. 2023



RUP

2023_CM1104_23

7.5.3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
CARPENTRAS ET LES CENTRES SOCIAUX LOU TRICADOU ET VILLEMARIE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES
HABITANTS (FSIH).**

Mme BALAS, rapporteur, expose à l'assemblée :

La participation des habitants est au cœur des démarches d'amélioration durable de l'habitat et du cadre de vie.

C'est pourquoi, dans le cadre de la politique de la ville, un Fonds de Soutien aux Initiatives d'Habitants (FSIH) est expérimenté depuis 2013 en vue de permettre à des habitants de réaliser, avec l'appui méthodologique, technique et logistique du centre social de leur quartier, de petits projets d'animation ou d'embellissement de leur quartier. Ce fonds concourt donc au développement d'une vie de quartier conviviale, animée par des temps forts.

L'aide allouée par projet est validée à l'issue d'un échange avec les porteurs de l'opération en présence du centre social et des partenaires impliqués. Elle est plafonnée à 1 000€ par projet.

Cette aide est versée au centre social du quartier concerné, qui est en charge :

- d'effectuer les dépenses nécessaires au projet,
- d'en établir un bilan qualitatif, quantitatif et financier,
- d'en rendre compte à la commune, maître d'ouvrage du dispositif.

Ce fonds a été mobilisé à hauteur d'environ 30 500 € sur 10 ans. Il a permis la concrétisation de 44 projets portés par des habitants des 4 quartiers Politique de la Ville.

La souplesse du dispositif et la modicité des sommes en jeu permettent à ce fonds d'être un outil particulièrement bien adapté à la prise d'initiative d'habitants, en particulier ceux qui ne sont pas constitués en association.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce fonds sur les prochaines années, à savoir 2023, 2024 et 2025, il convient de renouveler la convention de partenariat avec les centres sociaux sur une temporalité pluriannuelle.

Le montant de la subvention annuelle attribuée aux centres sociaux reste inchangée et est fixée à hauteur de 10 000€ par an.

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle affectée au seul FSIH, dont le paiement se fait de manière fractionnée au rythme et au vu des décisions du comité de sélection et dans la limite du montant global annuel du fonds.

Le paiement de l'aide ne se fera que sur présentation et production de justificatifs par le centre social concerné, soit des factures acquittées et un bilan de chaque action.

Les crédits nécessaires au versement de l'aide relative au FSIH seront soumis au vote du budget chaque année.

Il vous est proposé de :

- approuver le projet de convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Carpentras et les centres sociaux pour la mise en œuvre du fonds de soutien aux initiatives d'habitants,
- prévoir au budget primitif annuel les crédits nécessaires au versement de cette aide,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes les pièces et tous les actes s'y afférant.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté par 25 voix Pour

et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



RUP
2023_CM1104_24
8.4

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2 RELATIF AU PROGRAMME ACTION CŒUR
 DE VILLE AFIN D'INTÉGRER LES PÉRIMÈTRES ORT DES COMMUNES
 LABELLISÉES PVD (PETITES VILLES DE DEMAIN)**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Depuis sa candidature et sa labellisation en commune « Action Cœur de Ville » (ACV), la Ville de Carpentras a contractualisé le programme par l'intermédiaire d'une convention-cadre initiale (en septembre 2018) et d'un avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en septembre 2020.

Pour rappel, le programme « Action Cœur de Ville » poursuit des enjeux de requalification et de recherche d'attractivité dans les domaines de l'habitat, le commerce, l'accessibilité, le patrimoine et les services publics. De nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre par la commune et ses partenaires.

En 2021, la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) pilote un nouveau programme, « Petites Villes de Demain » (PVD), qui permet à des communes de plus petite taille de mettre en place des opérations et actions significatives pour leur centre-bourg et des secteurs d'intervention dits prioritaires.

Ainsi, le programme PVD poursuit des enjeux au sein de trois communes de la CoVe : Aubignan, Malaucène et Mazan. Une convention d'adhésion avait été contractualisée par ces trois communes et la CoVe le 4 juin 2021.

Tout comme le programme ACV, une première phase d'ingénierie a permis à ces partenaires de déployer les études nécessaires afin de préciser le diagnostic de leur centre-bourg et de formaliser de nouvelles actions significatives et matures. Toutefois, le délai initial fixé par les services de l'État pour formaliser le présent avenant, à savoir avant le 4 décembre 2022, a été dépassé. Une prorogation avait été accordée par Madame la Préfète de Vaucluse pour formaliser définitivement le présent avenant au plus tard le 3 juin 2023.

La commune de Carpentras est pleinement concernée par le programme PVD depuis la loi ELAN du 23 novembre 2018. En effet, cette dernière indique qu'une unique convention d'ORT ne peut être engagée par l'EPCI qu'en intégrant obligatoirement la ville centre, à savoir Carpentras.

Le programme Petites Villes de Demain se raccroche donc juridiquement à celui d'Action Cœur de Ville pour ne constituer, par voie d'avenant, qu'une seule convention-cadre commune à ces collectivités locales.

Sur la base de trois nouveaux secteurs géographiques incluant les périmètres des centres-bourgs des trois communes, le projet de redynamisation d'Aubignan, de Malaucène et de Mazan se décline en 29 actions de court terme et 13 actions de moyen ou long terme.

Le comité de projet conjoint « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » s'est tenu le 22 février 2023.

L'ensemble des participants a validé le projet d'avenant relatif à la convention-cadre pluriannuelle qui permet donc de préciser :

- Les diagnostics de chaque axe thématique et leurs enjeux prioritaires réunis autour d'actions et de projets spécifiques,
- Les engagements des partenaires et notamment, l'État et ses agences, et la Banque des Territoires,
- La durée de la convention, étendue jusqu'au 31 mars 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019,

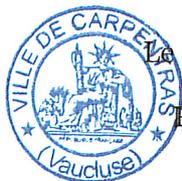
Il vous est proposé de :

- Approuver le contenu du présent avenant et de l'ensemble de ses annexes,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents s'y afférant.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



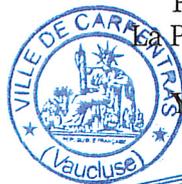
Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF

[Signature]

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

[Signature]

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



RUP
2023_CM1104_25
1.4.4

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU
Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
 CAUE DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS**

M. BELHOMME, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par convention du 15 mars 1999, la Ville de Carpentras et le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de Vaucluse ont déterminé les conditions d'intervention de l'architecte conseil mis à disposition des administrés demandeurs d'une autorisation d'urbanisme.

Au regard des besoins de la commune et suite à un échange avec la CAUE de Vaucluse, l'architecte conseil effectuera une journée de permanence supplémentaire par mois sur la base de onze mois par année civile. Il est accueilli au sein du service Développement Urbain et Fiscalité et peut être sollicité, au besoin, sur tous les projets pour lesquels un avis architectural et urbain est requis. Ces permanences sont gratuites pour les administrés.

En complément, des permanences supplémentaires pourront être programmées à la demande de la commune et selon ses besoins.

Un projet de nouvelle convention de partenariat a été établi en ce sens et fixe la participation annuelle à 5 500 € auquel s'ajoutera un montant de 200 € par permanence ou réunion exceptionnelle réalisée en cours d'année ainsi que le coût d'une adhésion annuelle, égale à 2 977 € pour l'année 2023.

Ces montants sont validés par le CAUE de Vaucluse qui applique une nouvelle règle tarifaire sur les coûts horaires pratiqués pour les permanences de l'architecte conseil au niveau départemental. Toutefois, la proposition actuelle de onze mois par année civile respectera les montants jusqu'alors pratiqués dans le cadre de la convention initiale et de ses avenants antérieurs.

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2002,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2002,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2009,

Il vous est proposé de :

- Approuver le contenu de la présente convention de partenariat,
- Prévoir au budget les crédits nécessaires à l'exécution de ladite convention,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y afférent.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
Première Adjointe

Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale



PTC

2023_CM1104_26

1.2.2.

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023**Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS

M. BOSSAN, rapporteur, expose à l'assemblée :

Suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux le 7 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 1^{er} mars 2022, le principe de la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de trois ans, afin de concéder à un gestionnaire l'organisation de foires aux puces et à la brocante.

Une procédure normale de délégation de service public a été mise en œuvre, en application des articles L 1411-1 à L 1411-19 du Code général des collectivités territoriales et des articles R 3121-1 à R 3126-13 du Code de la commande publique.

Un appel à candidatures a été publié dans les journaux d'annonces légales. Après examen de la seule offre reçue et au vu de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 9 mars 2023, la candidature de la société SARL ENTREPRISE GENERALE D'ORGANISATION (EGO), dont le siège se situe 1940 route de Bézouze, Etang de Pêche, à MEYNES (30840), a été retenue par Monsieur le Maire, autorité responsable de la personne publique délégante.

A cet effet, un projet de convention a été établi, prévoyant les conditions de tarification auprès des usagers et les conditions de rémunérations du délégataire.

Il vous est proposé de :

- choisir la SARL ENTREPRISE GENERALE D'ORGANISATION (SARL EGO) en tant que délégataire de service public pour l'organisation de foires aux puces et à la brocante ;
- adopter les tarifs définis dans le projet de convention ;
- accepter les termes de la convention de délégation de service public, dont la prise d'effet est fixée au jour de sa signature, pour une durée de trois ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



PTC

2023_CM1104_27

1.2.2.

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

EXPLOITATION ET GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS

M. BOSSAN, rapporteur, expose à l'assemblée :

Suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux le 7 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 1^{er} mars 2022, le principe de la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de trois ans, afin de concéder à un gestionnaire l'exploitation et la gestion d'une fourrière automobile.

Une procédure normale de délégation de service public a été mise en œuvre, en application des articles L 1411-1 à L 1411-19 du Code général des collectivités territoriales et des articles R 3121-1 à R 3126-13 du Code de la commande publique.

Un appel à candidatures a été publié dans les journaux d'annonces légales. Après examen de la seule offre reçue et au vu de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 9 mars 2023, la candidature de la SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CARROSSERIE JR BOYER dont le siège se situe 11271 avenue John Fitzgerald Kennedy à CARPENTRAS (84200), a été retenue par Monsieur le Maire, autorité responsable de la personne publique délégante.

A cet effet, un projet de convention a été établi, prévoyant les conditions de tarification conformément à l'arrêté ministériel en vigueur fixant les tarifs maxima des frais de fourrière applicables aux véhicules automobiles et les conditions de rémunérations du délégataire.

Il vous est proposé de :

- choisir la SOCIETE D'EXPLOITATION CARROSSERIE JR BOYER en tant que délégataire de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile ;
- adopter les tarifs définis dans le projet de convention ;
- accepter les termes de la convention de délégation de service public, dont la prise d'effet est fixée au jour de sa signature, pour une durée de trois ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



PTC

2023_CM1104_28

8.4.E.

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023**Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 28**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SYNDICAT RHÔNE
VENTOUX RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDE POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU
MONT VENTOUX ET DE LA PLACE DE VERDUN SUR LA
COMMUNE DE CARPENTRAS**

M. SENAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune de Carpentras a pour projet de procéder à la requalification des espaces de l'Avenue du Mont Ventoux et de la Place de Verdun.

Le Syndicat Rhône Ventoux, ayant la compétence assainissement et eau potable, s'associe au projet de la commune.

Cette opération de requalification comprend le réaménagement des voies de circulation (piétons, vélos et véhicules), des places et espaces publics ainsi que le dévoiement, le renouvellement et la création de réseaux secs et humides.

Une forme de mutualisation est permise en cette matière, à travers la conclusion du groupement de commande répondant à la définition de l'article L 2113-6 du code de la commande publique.

C'est dans ce cadre, et poursuivant cet objectif, que la Commune de Carpentras et le Syndicat Rhône Ventoux ont décidé de recourir à un marché public groupé pour répondre à un besoin partagé relatif aux études de maîtrise d'œuvre et travaux.

A cet effet un projet de convention visant à définir les modalités d'organisation du groupement de commande entre la Commune de Carpentras et le Syndicat Rhône Ventoux pour cette opération a été établi. La Commune de Carpentras en sera le coordonnateur.

Il vous est proposé de :

- adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Administration Générale

LE 14 AVR. 2023



DJFL

2023_CM1104_29

3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL CONSTITUE DE LA
PARCELLE BÂTIE CADASTRÉE CE N°1778 ET DES LOTS 1, 3 ET 4
DE LA PARCELLE BÂTIE CADASTRÉE CE N°1779 SIS 12 RUE
GENTILLE, A CARPENTRAS
AU PROFIT DE MONSIEUR BASTIEN NICOLE
ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 MAI 2022**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier constitué de la parcelle cadastrée CE n°1778 dans son entièreté et des lots 1, 3 et 4 de la parcelle cadastrée CE n°1779 d'une surface de 37 m² sis 12 rue Gentille, à Carpentras.

Par délibération le 24 mai 2022, le conseil municipal a accepté la cession des parcelles sus-citées au profit de Monsieur Thibault HENRYON.

Ce dernier a informé la Commune qu'il ne pouvait faire aboutir son projet et qu'il n'était plus en mesure de signer l'acte notarié, dès lors, il convient d'annuler la délibération du 24 mai 2022 afin de répondre à la demande de nouveaux investisseurs.

Après avoir visité les biens, un investisseur privé local Monsieur Bastien NICOLE, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait une proposition d'acquisition au prix de 105 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- annuler la délibération du 24 mai 2022 ;
- accepter la cession de la parcelle cadastrée CE n°1778 dans son entièreté et des lots 1, 3 et 4 de la parcelle cadastrée CE n°1779, sis 12 rue Gentille, à Carpentras, au profit de Monsieur Bastien NICOLE, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 105 000 euros, au vu de l'estimation des services fiscaux ;
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 28 Procurations : 6

Adopté par 27 voix Pour

et 7 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



DJFL

2023_CM1104_30

3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ CE N° 674
SIS 58 PASSAGE BOYER, A CARPENTRAS AU PROFIT DE
MADAME MENYA ARAB-TIGRINE**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune de Carpentras est propriétaire d'un immeuble communal cadastré section CE n°674, sis 58 passage Boyer, d'une superficie d'environ 76 m² au sol.

Un investisseur privé, Madame Ménya ARAB-TIGRINE, souhaite investir sur la commune et recherche un bâti en centre-ville pouvant autoriser notamment l'implantation de logements qualitatifs et ce, quelle que soit l'importance des travaux.

Après plusieurs visites et études, Madame Ménya ARAB-TIGRINE, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait une proposition d'acquisition pour l'immeuble communal cadastré CE 674, sis 58 Passage Boyer au prix de 185 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- accepter la cession de l'immeuble communal cadastré CE n°674, sis 58 Passage Boyer, à Carpentras, au profit de Madame Ménya ARAB-TIGRINE, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 185 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux ;

- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté par 25 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE 14 AVR. 2023



DJFL
2023_CM1104_31
3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

CESSION DES PARCELLES BÂTIES COMMUNALES CADASTRÉES
CE N°1116 ET CE N°1117, SISES 98 ET 100 RUE DES TANNEURS A
CARPENTRAS

AU PROFIT DE MADAME ET MONSIEUR FAHMI HASSEN
ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 MAI 2022

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération en date du 11 septembre 2018, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur la concession d'aménagement conclue avec la Société d'Economie Mixte (SEM) Citadis en approuvant le compte rendu de l'aménageur Citadis et du bilan de pré-clôture, ainsi que le rachat du patrimoine au profit de la Commune.

La ville reprenant la gestion de ce foncier et de sa valorisation recherche des investisseurs et travaille sur des projets de réhabilitation.

Par délibération le 24 mai 2022, le conseil municipal a accepté la cession de la parcelle cadastrée CE n°1116 et 1117 au profit de Monsieur Yassine KETAIEB.

Ce dernier a informé la Commune qu'il ne pouvait faire aboutir son projet et n'était plus en mesure de signer l'acte notarié ; dès lors, il convient d'annuler la délibération du 24 mai 2022 afin de répondre à la demande de nouveaux investisseurs.

Des investisseurs locaux privés, Madame et Monsieur Fahmi HASSEN souhaitent acquérir sur le territoire de la commune de Carpentras et recherchent un bâti en centre-ville pouvant autoriser

l'implantation de logements qualitatifs et ce, quelle que soit l'importance des travaux de réhabilitation.

Après plusieurs études, ces derniers ont ciblé leur projet sur un ensemble immobilier composé des parcelles bâties cadastrées CE n°1116 et 1117 d'une surface totale au sol d'environ 105 m², sises 98 et 100 rue des Tanneurs à Carpentras.

Madame et Monsieur Fahmi HASSEN, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, ont fait une proposition d'acquisition au prix de 105 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- annuler de la délibération du 24 mai 2022 de cession au profit de Monsieur Yassine KETAIEB ;
- accepter la cession des parcelles communales bâties cadastrées CE n°1116 et 1117, sises 98 et 100 rue des Tanneurs, à Carpentras, au profit de Madame et Monsieur Fahmi HASSEN, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 105 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux ;
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté par 25 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

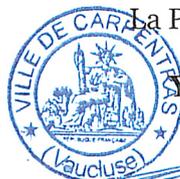
Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



DJFL
2023_CM1104_32
3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
 Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
 M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**CESSION D'UN APPARTEMENT (LOT 24 BÂTIMENT D) SITUÉ
 SUR LA PARCELLE CADASTRÉE CH N°6, SIS IMPASSE DE LA
 CITÉ VERTE, A CARPENTRAS, AU PROFIT DE MONSIEUR
 MOUNIR AZGHAR**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La commune de Carpentras par décision en date du 23 juillet 2018 a préempté un appartement (Lot n°24 Bâtiment D) sis impasse de la Cité Verte, sur la parcelle bâtie cadastrée CH n°6, dans le but de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du programme national « Cœur de Ville » axés sur une opération de veille foncière pour une amélioration de cette copropriété située à proximité immédiate du centre ancien de Carpentras.

Le projet n'étant plus d'actualité sur ce site, la Commune propose au vendeur et à l'acquéreur évincé le bien à la vente, soit 20 000 euros, conformément aux articles R 213-16 à R 213-20 du code de l'urbanisme.

Le vendeur a fait connaître à la commune sa renonciation de rachat du bien.
 L'acquéreur évincé, Monsieur Mounir AZGHAR, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait connaître son accord de rachat au prix de 20 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux et au remboursement des frais notariés afférents à l'acquisition initiale par la commune d'un montant de 2309,99 euros.

Il vous est proposé de :

- accepter la cession de l'appartement (Lot n°24 Bâtiment D) d'une superficie de 48,79 m², sur la parcelle bâtie cadastrée CH n°6 « Résidence La Cité Verte » sis impasse de la Cité Verte à Carpentras, au profit de Monsieur Mounir AZGHAR ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer au prix de 20 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux et le remboursement des frais notariés afférents à l'acquisition initiale au bénéfice de la commune d'un montant de 2309,99 euros;
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté par 25 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme
RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER,
Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 AVR. 2023



DJFL

2023_CM1104_33

3.6 E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 11 avril 2023
L'an deux mille vingt trois, le onze avril**

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX D'UNE PORTION DE
LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CS N° 364 SISE RUE
DU DOCTEUR ZAMENHOF AU PROFIT DE LA SCI MSA ALPES, DE
LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ET DE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par acte notarié du 22 décembre 2022, la commune de Carpentras a signé une promesse de vente avec la SCI MSA Alpes (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse (CAF), afin de leur céder des portions de parcelles communales cadastrées CS N° 301, 363 et 365, sises Chemin des Couquières et Rue du Docteur Zamenhof, pour la construction d'une structure commune avec accès au public, à Carpentras.

Dans cette perspective, la SCI MSA Alpes (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse (CAF) ont sollicité la commune de Carpentras afin de bénéficier de la mise à disposition à titre onéreux de vingt places de stationnement sur la parcelle communale cadastrée CS N° 364, selon le plan annexé.

Les modalités de la location seront fixées dans une convention à conclure entre les parties après réception des travaux de voirie et d'aménagement du futur parking. Elles se détaillent pour l'essentiel des dispositions comme suit :

- une durée de location dix ans, renouvelable à son échéance pour la même durée,



PAGE

2023_CM1104_34

5.4.1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril

Date de la convocation : 4 avril 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Michel BLANCHARD - M. Angelo MACCAGNAN - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - Mme Catherine RIMBERT - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

Absents excusés :

M. Jean-Pierre CAVIN - procuration à M. Bernard BOSSAN
Mme Victorine SURTEL - procuration à M. Jaouad ZIATI
M. Pierre BOURDELLES - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à Mme Catherine RIMBERT
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Franck DUPAS

Absents :

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI

**POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL COMPTE RENDU DES DECISIONS**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibérations du 10 juillet 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Ce compte-rendu prend la forme d'un relevé joint en annexe.

Il vous est proposé de :

- prendre acte des décisions prises depuis la dernière séance obligatoire du Conseil Municipal.

ONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE
ACCUSE DE RECEPTION

JE 14 AVR. 2023

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
a pris acte

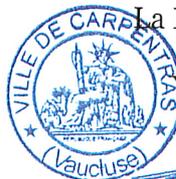
Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Pierre LE GOFF

Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

17 AVR. 2023

Administration Générale